



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**Conseil général de l'Environnement  
et du Développement durable**

# **Bilan de l'activité de la MRAe PACA pour l'année 2020**

DREAL PACA / SCADE / UEE

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/provence-alpes-cote-d-azur-r25.html>



## Sommaire

Points forts de l'activité 2020 :.....	4
1. Activité avis Plans Programmes.....	4
Principales caractéristiques de l'activité 2020 pour les avis :.....	4
Points saillants sur les avis en 2020 :.....	4
Comparaison de l'activité 2020 par rapport aux années précédentes pour les avis :.....	5
2. Activité décisions plan-programme.....	6
Principales caractéristiques de l'activité 2020 pour les décisions plan-programme :.....	6
Comparaison de l'activité 2020 par rapport aux années précédentes :.....	7
3. Activité avis Projets.....	8
Principales caractéristiques de l'activité 2020 pour les avis :.....	8
Comparaison de l'activité 2019 par rapport aux années précédentes pour les avis :.....	9
4 - Fonctionnement de la MRAe et MRAe/DREAL.....	9
Modalités de validation et délibération.....	9
Points saillants communs aux différents avis :.....	10
Contacts extérieurs :.....	10
Sur l'activité et l'organisation :.....	10

## Points forts de l'activité 2020 :

- Changement de 4 des 6 membres de la MRAe au 1<sup>er</sup> janvier, dont 3 permanents et arrivée d'une chargée de mission MRAe.
- Activité marquée par l'état d'urgence sanitaire et le travail en confinement, adaptation aux changements de délai réglementaire sur la remise des avis et des décisions pendant le premier confinement.
- Malgré ce contexte difficile, augmentation nette du nombre d'avis émis : 112 contre 86 en 2019, ramenant le taux d'avis tacites à 21 %.
- Chute spectaculaire du nombre de saisines pour avis et demande d'examen au cas par cas, due à la période post-électorale de 2020 et à la situation sanitaire : 142 saisines pour avis (-40 %/2019) et 91 demandes d'examen au cas par cas plan-programme (-44 %), soit 232 dossiers reçus en 2020 contre 401 en 2019 (-42 %).
- 

## 1. Activité avis Plans Programmes

### Principales caractéristiques de l'activité 2020 pour les avis :

	Nombre saisines	Avis exprimés	Avis tacites
PLU Ex POS et ex RNU	8	6	2
Révisions PLU	19	12	7
Modifications PLU	4	2	1
PLU (MEC)	15	12	3
SCoT	4	4	0
PCAET	3	1	2
PDU	2	2	0
PDPFCI	2	0 (1 retrait)	1
PSP GMPP	1	1	0
Schéma cynégétique	1	1	1
CC	1	1	0
Total	58	42	16

### Points saillants sur les avis en 2020 :

- **Une baisse importante des saisines par rapport à 2019, nettement moins nombreuses que les 5 dernières années** : 58 (2020) au lieu de 129 (2019 soit

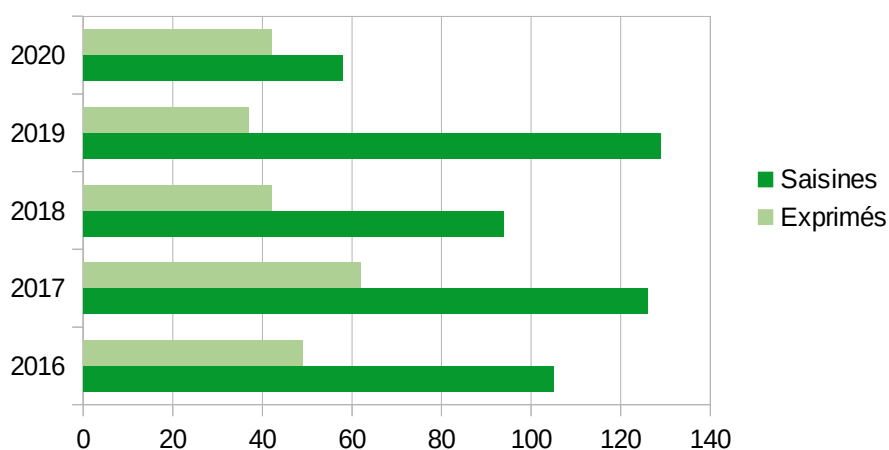
-55 %, à cause des élections municipales (mars et juin 2019) et de l'état sanitaire (COVID). Néanmoins, 2019 avait connu un pic de saisine par rapport à 2018 (94). La moyenne 2018-2019-2020 s'établit à 94 saisines. Par rapport à cette moyenne 2020 est en baisse de 38 %.

- Le taux d'avis tacites en plan-programme en 2020 est de 28 %. En 2019, il était de 70,5 % et en 2018 de 55,3 %. Le nombre d'avis exprimés est équivalent à celui de 2018. Ils ont tous été débattus en collégialité.
- **Des avis exprimés sur des dossiers plan-programme complexes :**
  - le plan stratégique (PSP) du Grand port maritime de Marseille (GPMM).
  - le PDU de la Métropole Aix-Marseille-Provence
  - le PCAET de la Métropole Aix-Marseille-Provence
  - le SCoT du bassin de vie d'Avignon à cheval sur deux régions (Occitanie).
- **Cadrages préalables :**  
Malgré le contexte, 4 cadrages préalables informels ont ainsi été réalisés en 2020 concentrés sur les périodes de non confinement.

## Comparaison de l'activité 2020 par rapport aux années précédentes pour les avis :

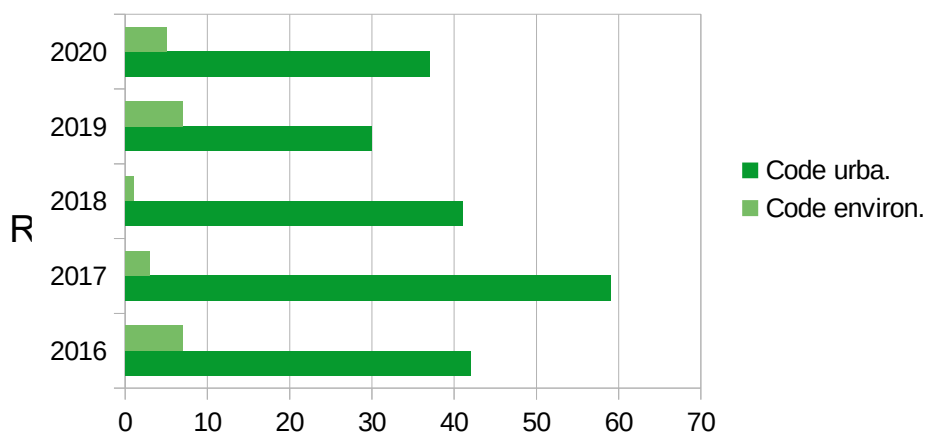
### Volume d'activités Avis

Evolution des saisines et des avis exprimés sur des plans/programmes



### Répartition des avis exprimés, en fonction des codes

Evolution des avis exprimés sur des plans/programmes par code



## 2. Activité décisions plan-programme

### Principales caractéristiques de l'activité 2020 pour les décisions plan-programme :

	Nombre saisines	Décision de soumission	%
SCOT	2	1	50 %
Nouveau PLU	1	1	100 %
Modifications de PLU	54	5	9 %
PLU (MEC)	8	4	50 %
Révision de PLU	4	0	0 %
Carte communale	5	0	0 %
Zonage d'assainissement	15	3	20 %
AVAP	1	0	0 %
S3RENR	1	1	100 %
Total	<b>91</b>	<b>15</b>	<b>16 %</b>

- **Saisines** : 91 saisines en 2020, à comparer aux 162 saisines en 2019 et 130 en 2018. La moyenne 2018-2019-2020 est de 127 saisines annuelles. Pour les mêmes raisons que les avis plan-programme, on constate une très forte baisse en 2020 (moins 44 % par rapport à 2019 et moins 28 % par rapport à la moyenne 2018-2019-2020).
- **82 % de ces décisions sont rendues au titre du code de l'urbanisme** (plans locaux d'urbanisme pour l'essentiel), dont une majeure partie (59 % du total des décisions) pour les seules modifications de PLU.
- 18 % de ces décisions sont donc rendues au titre du code de l'environnement, dont la quasi-totalité (16 %) pour des zonages d'assainissement des eaux usées et/ou des eaux pluviales.
- **Taux de soumission** : il est de 16 % en 2020, stable par rapport à 2019 (15 %). Ce taux est sensiblement différent selon les types de dossiers :
  - 33 % des décisions soumises à EE concernent des modifications de PLU,
  - 27 % des MEC DU,
  - 20 % des zonages d'assainissement.
- Chute importante des demandes relatives au code de l'environnement : moins de 20, alors qu'elles se sont toujours maintenues au-dessus de 40 les 4 années précédentes (moyenne de 53/an).
- **Les décisions complexes en 2020** :
  - l'adaptation du S3RENR PACA, rendue nécessaire en raison d'une saturation des réseaux RTE par une forte augmentation des parcs photovoltaïques, notamment dans le département des Alpes de Haute-Provence,
  - l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) relative aux composantes de la Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord à Nice (06),
  - la modification du SCoT de la CAVEM sur les communes de (Fréjus et Puget-sur-Argens),

pour intégrer un projet routier et un système d'endiguement contres les inondations (objet d'un recours en fin d'année) ;

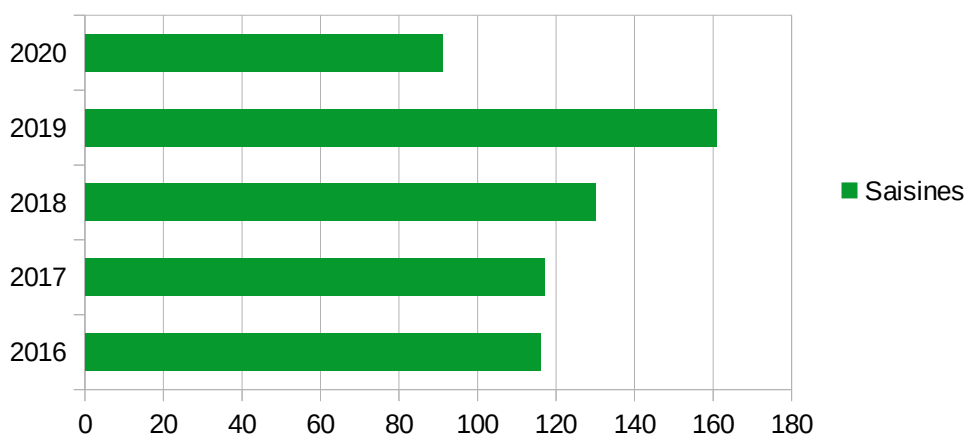
- les zonages d'assainissement (examen par rapport au SDAGE...).

- Les décisions après examen au cas par cas sont systématiquement rendues par délégation.
- Rejet par le tribunal administratif de Marseille de la requête de la métropole d'Aix Marseille contre la décision de soumission MRAe du 19 octobre 2017 sur le projet de modification n°1 du PLU d'Aix-en-Provence.

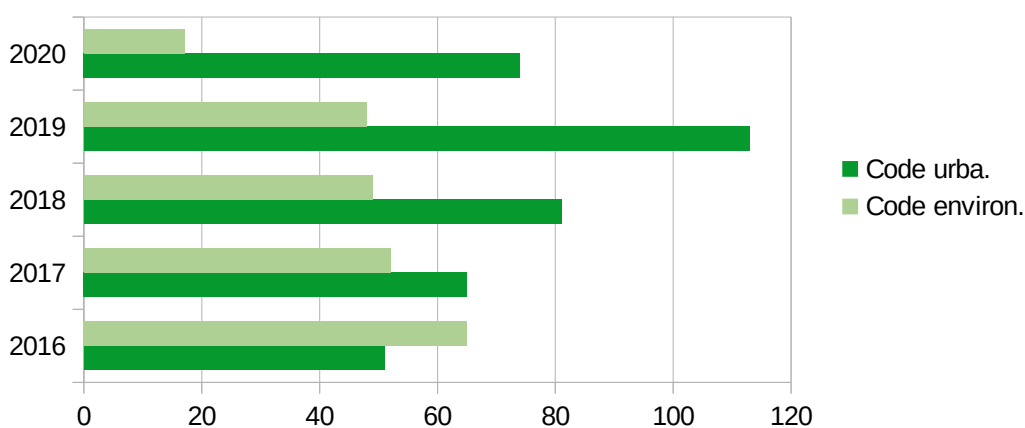
## Comparaison de l'activité 2020 par rapport aux années précédentes :

### Volume d'activités Décisions

Evolution des saisines de cas par cas sur des plans/programmes



Evolution des décisions de cas par cas sur des plans/programmes par code



### 3. Activité avis Projets

#### Principales caractéristiques de l'activité 2020 pour les avis :

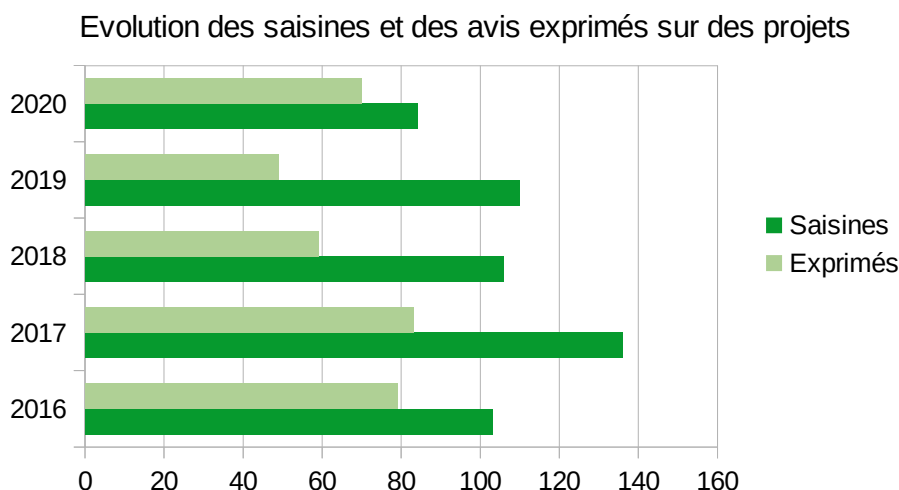
##### Points saillants sur les avis en 2020:

- Sur un total de 84 demandes d'avis, la MRAe a rendu 70 avis, dont la quasi-totalité (68) a été délibérée collégalement et 2 ont été rendus par délégation à un membre permanent.
- 14 dossiers, soit 17 % du total des demandes, n'ont pas fait l'objet d'un avis de la MRAe.
- **Une baisse sensible du nombre de saisines** : 84 contre 110 saisines en 2019 (-24 %)
- Les types de projets sont divers. Deux domaines représentent 61 % des demandes d'avis : les opérations d'aménagements (29 demandes d'avis, 27 avis rendus), les parcs photovoltaïques (20 demandes d'avis, 18 avis rendus). A noter une nette baisse de saisine sur les ICPE (13 contre 32 en 2019) et une nette augmentation sur les infrastructures : 9 saisines contre 1 en 2019 et 2 en 2018.
- **Plusieurs dossiers avis projets** :  
Plusieurs projets complexes qui ont nécessité un travail important d'expertise et d'échanges comme la Création de quatre hélistations sur les communes de Cogolin, Gassin et Ramatuelle (83), le programme pluriannuel des travaux de restauration et d'entretien du bassin versant du lit de la Blanche (04), un avis interrégional sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Beaucaire (30) et l'élaboration d'un plan d'épandage portant sur 34 communes des départements du Gard (30), de l'Hérault (34) et des Bouches-du-Rhône (13), le programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne à La Londe-les-Maures (83).  
Un avis rendu suite à un arrêt de la cour d'appel de Marseille dans le cadre d'un contentieux portant sur la centrale d'enrobage à chaud et la centrale d'enrobage à froid de granulats routiers au lieu-dit «Croquefigue» à Signes (83).
- **Cadrages préalables** :  
24 cadrages préalables informels ont ainsi été réalisés en 2020 concentrés sur les périodes de non confinement.

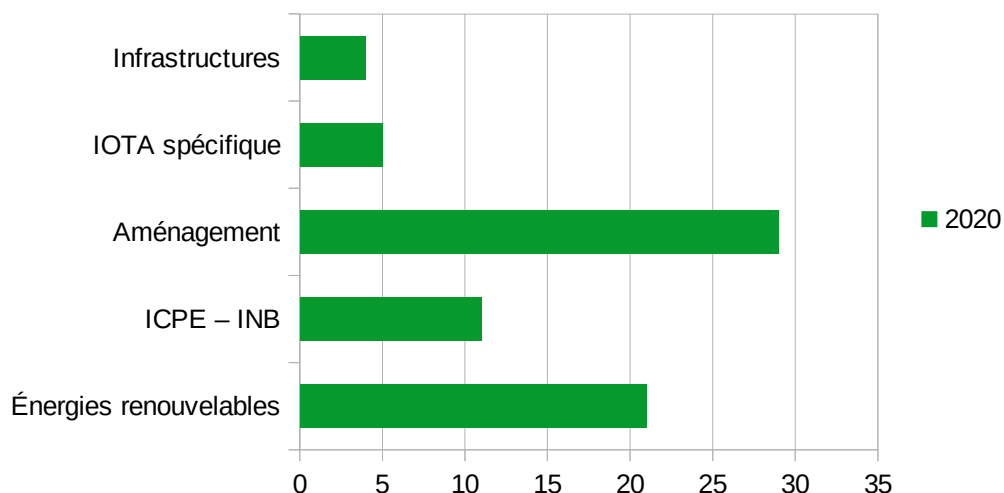


## Comparaison de l'activité 2019 par rapport aux années précédentes pour les avis :

### Volume d'activités Avis P



### Répartition thématique des saisines pour avis sur des projets en 2020



## 4 - Fonctionnement de la MRAe et MRAe/DREAL

### Modalités de validation et délibération

- **11 commissions** seulement ont été tenues en présentiel en 2020, avec irrégularité, en raison du contexte sanitaire. Les autres commissions ont dû être déprogrammées pour s'adapter aux contraintes.
- **Collégialité** : 98 % des avis ont été délibérés de manière collégiale.
- **Evolution réglementaire** : Parution du décret du 3 juillet 2020 portant réforme de l'autorité environnementale (AE) et de l'autorité chargée de l'examen au cas par

cas qui applique la décision du Conseil d'État du 6 décembre 2017 en désignant la MRAe comme Ae compétente pour les projets ne relevant ni de l'Ae ministre ni de l'Ae du CGEDD. Le décret fait désormais la distinction entre l'autorité chargée de l'examen au cas par cas projet et l'autorité environnementale.

### **Points saillants communs aux différents avis :**

- L'année 2020 a été marquée par l'adaptation de l'équipe de la DREAL aux besoins de la nouvelle MRAe. En particulier la forme des avis a évolué en profondeur.
- La procédure commune pour un projet nécessitant une mise en compatibilité de PLU est méconnue et trop peu utilisée (seulement 2 en 2020). La MRAe est donc saisie plusieurs fois pour un même projet avec des évaluations environnementales parfois différentes, ce qui nuit à sa lisibilité.
- La notion de périmètre de projet est encore très souvent mal comprise et pénalise les études d'impact dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

### **Contacts extérieurs :**

- La DREAL a des contacts fréquents avec différents acteurs : porteurs de projets et leurs bureaux d'études, DDT(M) (informations relatives aux saisines, sollicitation et pertinence du cadrage préalable selon l'avancement du dossier, interprétation des codes, incertitudes dans l'attente de la sortie du décret EE des documents d'urbanisme...), mais également commissaires enquêteurs et associations.
- Deux rencontres avec les services départementaux ont eu lieu (DDT04 et les services territoriaux de la DDTM13).

### **Sur l'activité et l'organisation :**

- La baisse du nombre de saisine et de demande d'examen au cas par cas, et un travail volontariste de simplification des avis ont abouti à une production brute d'avis exprimés plus importante en 2020 qu'en 2019. C'est ainsi que 112 dossiers ont été examinés par les agents de la DREAL contre 86 en 2019. Ce progrès est d'autant plus à souligner que l'année a été marquée par deux périodes de confinement, pendant lesquelles les conditions de travail étaient nettement dégradées, et l'accueil de deux nouveaux agents non expérimentés particulièrement difficile.
- Toutes les demandes d'examen en cas par cas plan-programme ont donné lieu à une décision exprimée.
- L'équipe évaluation environnementale de la DREAL couvre l'ensemble des champs de l'évaluation environnementale. Elle a également en charge la préparation des décisions au cas par cas concernant les projets (285 décisions, 13 recours traités et 15 demandes annulées par les pétitionnaires). La polyvalence des agents est donc recherchée.
- La rédaction des avis complexes sur le PSP du GPMM et les PDU et SCoT métropolitains, a nécessité un investissement en temps et en échanges nettement supérieur aux autres dossiers, d'autant plus lourd à organiser en période de confinement.

- Une formation interne à la méthodologie de lecture d'une étude d'impact et rédaction d'avis a été organisée à l'automne sur plusieurs demi-journées.
- Les avis exprimés sont désormais publiés sur le site de la MRAe PACA.
- Approbation du premier règlement de la MRAe PACA le 20 octobre 2020 et signature d'une nouvelle convention MRAe PACA en décembre.
- Comme en 2019, l'année 2020 a été marquée par plusieurs mobilités : le départ de deux agents expérimentés, dont l'adjointe à la cheffe d'unité et l'arrivée de deux nouveaux agents en période de confinement. Un poste de catégorie B a par ailleurs été créé et non pourvu à ce jour, ce qui porte la cible de l'unité Évaluation environnementale à 16 ETP (hors une partie importante de secrétariat réalisée par le pool d'assistantes du SCADE).

### Evolution des ETP depuis 2018 :

<b>EFFECTIF EQUIVALENTS TEMPS PLEIN TRAVAILLES</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
A/A+	9,4	8,4	8,6
B+	3,8	4,0	4
C	1	1,0	1
<b>Total</b>	<b>14,2</b>	<b>13,4</b>	<b>13,6</b>

<b>Années</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Objectif cible</b>	16	15	14
<b>ETP (y compris temps partiel)</b>	14,6	14,6	13,6
<b>Effectif réel (ETPT)</b>	14,2	13,4	13,6